

Documents justificatifs :

Photocopie de l'attestation récente des prestations familiales.

Photocopie de l'avis fiscal de l'année n-2 ou attestation sur l'honneur précisant vos revenus et votre situation.

Si changement de situation, tout document justifiant les revenus actuels (indemnités journalières, Allocation de perte d'emploi, ...).

Si surendettement, plan d'apurement des dettes établi par la commission Banque de France.

.....

.....